Ville de Lausanne
Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 24 janvier 2019

Question n° 28 de Mme Latha Heiniger, déposée le 6 novembre 2018 « Dès janvier 2019, le dispositif antidrogue de Lausanne sera étendu. Quid du renforcement de la prévention dans ce domaine ? »

Rappel

« Pour l'heure et dans le contexte actuel, seul l'axe de la présence policière semble avoir été renforcé pour lutter contre le deal de rue à Lausanne.

Il est certain que ce dispositif de présences policières rassure les habitant-e-s et apaise les commerçant-e-s entre 7h et 23h. Les consommateurs quant à eux savent que le marché est ouvert entre 23h et 7h du matin !

Soit, nous savons toutes et tous que la présence policière est indispensable pour faire fonctionner un Etat de droit mais à elle seule, elle n'est pas suffisante pour travailler sur la problématique de fond de la consommation et de la vente de drogues illégales. C'est pourquoi toute mesure de répression doit indéniablement être accompagnée de mesures de prévention afin de diminuer les risques ».

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Est-ce que la Municipalité pense que seul l'axe de la répression constitue le dispositif antidrogue ?

En matière de lutte contre la drogue, la Municipalité a eu l'occasion à de nombreuses reprises dans ses réponses aux récentes interpellations de Mme Anne-Françoise Decollogny[1], de M. Benoît Gaillard[2] et de M. Denis Corboz[3], de démontrer que la répression ne constitue qu'un des axes d'une politique bien plus vaste. La récente ouverture de l'Espace de consommation sécurisé en est la parfaite illustration, puisqu'il s'agit d'un projet de réduction des risques liés à l'usage de drogue. Il y a donc lieu, au-delà de la visibilité actuelle du dispositif de lutte contre le deal de rue, de ne pas faire abstraction de l'action menée de longue date par les services de la Ville et leurs partenaires en matière de prévention et d'action sociale à l'intention des personnes souffrant d'addictions. Le préavis N° 2016/41

[1] Réponse de la Municipalité du 6 septembre 2018 à l'interpellation de Mme Anne-Françoise Decollogny « Deal de rue et vie de quartier ».
[2] Réponse de la Municipalité du 6 septembre 2018 à l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts « Sécurité publique, quel est le plan ? ».
[3] Réponse de la Municipalité du 6 septembre 2018 à l'interpellation de M. Denis Corboz « Deal de rue : état de la situation ».

Secrétariat municipal
place de la Palud 2 – case postale 6904 – 1002 Lausanne
municipalite@lausanne.ch

« Politique communale en matière de drogues » s'en fait largement l'écho. Il convient également de souligner que la présence policière visible a un effet préventif en empêchant la commission d'infractions dans les espaces publics et l'accès facilité aux produits stupéfiants.

Par ailleurs, afin de favoriser la coordination des actions menées pour traiter cette problématique du deal de rue et minimiser l'impact socio-sanitaire sur les consommateurs de drogues, une plateforme réunissant les services concernés a été mise sur pied.

Question 2 : Si la répression n'est pas le seul axe du dispositif antidrogue, quelles sont les autres dimensions de ce dispositif ?

A cet effet, la Municipalité renvoie au préavis précité qui expose de manière détaillée la politique communale en matière de drogues. Pour rappel, elle y dresse notamment un bilan des mesures prises aux niveaux communal, cantonal et fédéral et passe en revue les objectifs poursuivis par la politique communale que sont la réduction des risques, l'autonomisation et l'insertion des consommateurs, la réduction des risques liés aux scènes pour les habitants et la lutte contre le trafic. Ce document est à la base de la mise en œuvre de l'Espace de consommation sécurisé ouvert fin 2018 à la place du Vallon. Le dispositif addictions de la Ville contribue depuis de nombreuses années à la réduction des risques et des dommages liés à la consommation de drogues par le subventionnement de plusieurs institutions actives dans ce domaine. Celles-ci offrent un accueil à bas-seuil et des mesures d'aide à la survie, des mesures de réinsertion, des activités occupationnelles et sportives ainsi qu'un soutien aux travailleurs et travailleuses du sexe. Des intervenants de rue viennent compléter ce dispositif et sont présents dans l'espace public pour venir en aide aux usagers de drogues fortement précarisés.

Question 3 : Comment voit-elle l'équilibre entre les mesures de prévention sur la consommation de drogue et le travail au noir, tout particulièrement pour les populations à risque comme les jeunes, et les mesures de répression ?

La formulation de cette question renvoie a priori à des problématiques distinctes et complexes (drogue et travail au noir) pour lesquelles il conviendrait que son auteure, à des fins de bonne compréhension, précise préalablement la nature des liens qui les unissent et les enjeux qui en découlent, ceci afin de permettre à la Municipalité de prendre position de façon pertinente et d'éviter, par conséquent, tout propos ou analyse hors sujet.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Latha Heiniger.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 24 janvier 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter